SOMMAIRE

Ce règlement particulier Sportif complète la réglementation générale des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME
PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

ARTICLE 1. ORGANISATION

COMITÉ D'ORGANISATION
1.1P. OFFICIELS
1.2P. ÉLIGIBILITÉ
1.3P. VÉRIFICATIONS

ARTICLE 2. ASSURANCES

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS
3.1.5P. Modalités et date limite d'engagement.
3.1.10P. Nombre d'engagés maximum.
3.1.11P. Droits d'engagements.
3.1.12P. Acceptation de la demande d'engagement.
3.2P. ÉQUIPAGES
3.3P. ORDRE DE DÉPART

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES
4.2P. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES
4.3P. ASSISTANCE

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION
6.2P. RECONNAISSANCES
6.2.1P. Nombre de passage en reconnaissance.
6.2.5P. Durée.
6.3P. CARNET DE CONTRÔLE
6.4P. CIRCULATION

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DÉPART
7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES
7.2.11P. Signes distinctifs.
7.3P. CONTRÔLE DE PASSAGE - CONTRÔLE HORAIRE – MISE HORS COURSE
7.4P. CONTRÔLE DE REGROUPEMENT
7.5P. ÉPREUVES SPÉCIALES (ES)
7.6P. PARC FERMÉ

ARTICLE 8. RÉCLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

ARTICLE 10. PRIX

10.1P. REMISE DES PRIX

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Parution du Règlement		Dès l'obtention du VISA FFSA
Ouverture des engagements		Dès l'obtention du VISA FFSA
Distribution du carnet d'itinéraire		Vendredi 4 Décembre 2020
Clôture des Engagements		Lundi 30 Novembre 2020 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Vendredi 4 Décembre 2020
Permanence du Rallye	ASA CORSICA PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Jusqu'au Jeudi 10 Décembre 2020 du Vendredi 11 Décembre 2020 au Dimanche 13 Décembre 2020
Vérifications Administratives	MAIRIE De L'ile Rousse « U Spazziu »	Vendredi 11 Décembre 2020 De 18h00 à 23h00
Vérifications Techniques	Port de Commerce de L'ile Rousse	Vendredi 11 Décembre 2020 De 18h15 à 23h15
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ et des heures et ordres de départ de la 1ère étape	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Samedi 12 Décembre 2020 A 00 h 00
Départ de la 1ère Étape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 12 Décembre 2020 A 7 h 45 Moderne après les VHC
Arrivée de la 1ère section	PLACE PAOLI L'ile Rousse	Samedi 12 Décembre 2020 A 09h48
Affichage des résultats provisoires de la 1ère section et des heures et ordres de départ de la 2ème section	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Samedi 12 Décembre 2020 A 12h30 Samedi 14 Décembre 2 A 07h00
Départ de la 2ème section	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 12 Décembre 2020 A 13h00 Moderne après les VHC
Arrivée de la 1ère Etape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 12 Décembre 2020 A 19h26
Affichage des résultats provisoires de la 1ère Étape et des heures et ordres de départ de la 2ème Étape	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Samedi 12 Décembre 2020 A 23h30
Départ de la 2ème Étape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Dimanche 13 Décembre 2020 A 7 h30 Moderne après les VHC
Arrivée de la 2ème Étape et fin de Rallye	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Dimanche 13 Décembre 2020 A 13h06
Vérifications techniques finales	**Garage Fredenucci L'Ile Rousse**	Dimanche 13 Décembre 2020
Remise des prix	PODIUM	Dimanche 13 Décembre 2020

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1ère réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hotel le Splendid Ile Rousse	Vendredi 11 Décembre 2020 à 22h00
2ème réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hotel le Splendid Ile Rousse	Samedi 12 Décembre 2020 à 10h00
3ème réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hotel le Splendid Ile Rousse	Samedi 12 Décembre 2020 à 20h30
4ème réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hotel le Splendid Ile Rousse	Dimanche 13 Décembre 2020 à 15h30
Secrétariat du Rallye	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr	Jusqu'au Jeudi 10 Décembre 2020
	PC Course – Hotel le Splendid Ile Rousse Tél. 06.89.34.24.81 Mail : asacorsica@orange.fr	du Vendredi 11 Décembre 2020 au Dimanche 13 Décembre 2020
Permanence du Rallye - P.C. Course	PC Course – Hotel le Splendid Ile Rousse Tél. 06.89.34.24.81 Mail : asacorsica@orange.fr	
Tableau Officiel d'Affichage	PC Course – Hotel le Splendid Ile Rousse	
P.C. Presse	PC Course – Hotel le Splendid Ile Rousse	

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, du 11 au 13 Décembre 2020 le :

23ème RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA)

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA **N° 435** _en date du 21/09/2020_ et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le visa N/06/2020 en date du 25/08/2020_____

Le **23ème RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA)** est organisé conformément au règlement Sportif de la FFSA, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement. Il est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence nationale (ou internationale pour les étrangers) en cours de validité.
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

COMITÉ D'ORGANISATION

Président	P. BOÏ
Vice Président	M.BICHERAI
Secrétaire	S. CASASOPRANA
Trésorier	D.PAREIN

Membres	F. GUICHARD	J.C. FEDERICCI	V. ROUSTAND
	J. BOÏ	N. SICART	M. ANDREANI
	A. SODINI	M. L CHAMPEYMONT	P. CONNAULT

Adresse du Secrétariat Permanent	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO	Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	J. LORRE	10395
Directeur de Course Adjoint	S. ZYCH	3416
Adjoints à la Direction de Course	N. BONNET	7422
	J. BOÏ (Nouveau départ)	27373
Président du Collège des Commissaires Sportifs	A. ROSSI	7529
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	G. BERTRAND	5705
	J ANDREANI	5820
Secrétaire du collège	F. ZYCH	4626
Observateur FFSA	G. LEMMENS	46609
Juge de fait		
Délégué à l'Organisateur technique	P. BOÏ	12623
Directeur de course délégué Véhicule Tricolore	G. GHIGO	1967
Directeur de course délégué Véhicule 000		
Directeur de course délégué Véhicule 00	N. BASTIANAGGI	2221
Directeur de course délégué Véhicule 0 de réserve		
Directeur d'Epreuves Spéciales	L. FABRE	262013
Directeur de course intermédiaire	C.CANADA	7252
Commissaire Technique responsable	G. MUZI	38806
Commissaire Technique Nouveau départ	M. MAIANO	37395
Commissaires Techniques	D. CASOLARI	
	V. ROUSTAND	122514
	H. PINET	11855
	D. TURPIN	119028
	M.RAMU	2669

Chargés des relations avec les concurrents	V. FATTACCIO P. RUBINI	8025 27884
Médecin chef	C.LESPIAUC	46467
Responsable Commissaires	S. CASASOPRANA	213012
Responsable Matériel	F. GUICHARD	226552
Responsable PC Temps	LC CHRONO	
Responsable Transmission		
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives	N. BONNET	7422
Directeur de Course délégué aux Vérifications Techniques	S. ZYCH	3416
Directeur de Course délégué à la Publicité		

1.2. ELIGIBILITÉ

Le **23ème RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA)** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2021 Coefficient 4.
- Le Challenge de l'A.S. A CORSICA.

1.3. VERIFICATIONS

Tout équipage participant au rallye devra se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications administratives et techniques prévues **le Vendredi 11 Décembre 2020 de 18h00 à 23h15**, à l'heure qui lui sera fixée par voie de presse et par affichage au siège de l'ASA à partir du Lundi 7 Décembre 2020 à 18h00.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au Règlement Standard de la F.F.S.A.

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en Parc Fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.2. LE DÉPART SERA REFUSÉ à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12. CONTRÔLE FINAL
Les vérifications techniques finales seront effectuées au :
♦**Fredenucci L'ile Rousse**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au **23ème RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA)** doit s'engager en ligne sur le site Lcchrono.com et ensuite adresser au secrétariat du rallye ***ASA CORSICA - Parc d'activité de la Gravona Lieu-dit Sinale – 20167 TAVACO***, la feuille d'engagement le règlement et les papiers, avant le **Lundi 30 Novembre 2020 à Minuit**, .

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 130.

3.1.11. Les droits d'engagement avec la géolocalisation sont fixés à :

- **480€ avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 100% licenciés à l'ASA CORSICA.**
- **505€ avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 50% licenciés à l'ASA CORSICA.**
- **530 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les autres équipages.**
- **1000 € sans la publicité facultative des organisateurs.**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée qui si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3. ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ de la 1ère étape sera établi selon l'ordre prévu par le Règlement Standard des Rallyes. Pour la 2ème section, l'ordre des départs sera établi selon le classement de l'ES 1 (hors pénalités éventuelles, celles-ci étant ajoutées à la fin de la 1ère étape : Pour la 2ème étape, l'ordre de départ sera établi selon le classement obtenu après la dernière ES disputée de la 1ère étape, hors pénalités.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISÉES

Conforme au règlement standard FFSA.

des rallyes se déroulant en France

4.1.2. Conforme au règlement standard FFSA

4.2. PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 **Identification des voitures**

Conforme au règlement standard FFSA.

Publicité obligatoire (sur Plaques de rallyes, Panneaux de portières et plaque d'immatriculation avant)

- Défini par additif

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise).

En cas de modifications, celles-ci seront notifiées par additif.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le **23me RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA)** représente un parcours de **373.660** Km.
Il est divisé en **2** étapes et **5** sections.
Il comportant 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de **106.040** Km.
Les épreuves spéciales sont les suivantes :

Samedi 12 Décembre 2020 :

♦1ère étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE **Total Kms : 60.460 Kms**
ES 1: (Prologue) MONTEGROSSO **4.920** Kms

ES 2 et 3: FANGO /ND DE LA SERRA **27.770** Kms X2

Dimanche 13 Décembre 2020 : **Total Kms : 45.580 Kms**
♦
♦2ème étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE

ES 4/5/ : MONTEGROSSO / REGINU **22.790** Kms X2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire "

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, parcs de regroupement etc… sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.
L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge parlante, téléphone 36.99, aucune contestation n'étant admise sur ce point.
L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).
Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) au maximum.

6.2.5. Les jours de reconnaissances autorisés sont les **Samedi 05 et Dimanche 06 Décembre 2020**, et les **Mercredi 09 et Jeudi 10 Décembre 2020 de 08 h 00 à 17 h 00**.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1. DÉPART

Le départ de la 1ère étape sera le s**amedi 12 Décembre 2020** donné 15 minutes après le rallye V.H.C qui est à 7h45 heures de minute en minute **dans** l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.
Et le départ de la 2ème étape sera **le dimanche 13 Décembre 2020** donné 15 minutes après le rallye V.H.C qui est à 7h00 heures. Dans l'ordre du classement.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

a) Commissaire de route	Chasuble ORANGE	« Commissaire »
b) Chef de Poste	Chasuble ORANGE BARRE	« Chef de Poste »
c) Relation Concurrents	Chasuble ROUGE	« Relation Concurrents »

7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard FFSA.

7.4. CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5. EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.
Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.
Il sera établi un classement partiel provisoire à l'issue de la première étape.
Affichage : PC Course

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

PRIX EN ESPECES **Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce Rallye.**

COUPES

♦ **Aux trois premiers du Classement Général**	**2x3**	**6**
♦ Au 1er de chaque groupe	**2x7**	**14**
♦ Au 1er de chaque classe	**2x28**	**56**
♦ Coupe des Dames	**2x1**	**2**
♦ Une coupe récompensera un commissaire de route ayant participé à l'épreuve	**1x1**	**1**
TOTAL des COUPES		**75**

TOUTES LES COUPES SONT CUMULABLES.

Le TROPHEE FRANCISCI récompensera le 1er du groupe N.

Le TROPHEE BANDINI récompensera le 1er équipage BALANIN

10.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix du **23me RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA)** aura lieu le **Dimanche 13 Décembre 2020 sur le podium place PAOLI à L'ILE ROUSSE.**